



Argenteuil, le 28 JUIL. 2022

Direction des Relations Citoyens
Service Courrier
Affaire suivie par Mme DOS SANTOS Virginie
☎ 01 34 23 43 36
Courriel : demande.courrier@ville-argenteuil.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Georges MOTHON, Maire de la Ville d’Argenteuil, certifie avoir fait afficher, du 03 juin 2022 au 21 juillet 2022, l’avis annonçant l’ouverture de l’enquête publique unique de la société EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l’exploitation d’un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d’ARGENTEUIL – 1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d’Argent.

Pour le Maire empêché
L’Adjoint au Maire
Délégué aux Transports, à la Mobilité
Et au Développement durable

Jean-François PLOTEAU
Conseiller territorial

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : ARGENTEUIL

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL –1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune d'ARGENTEUIL certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

Voir liste jointe page 2/2

A Argenteuil , le 10 3 AOUT 2022

L'adjointe au Maire
Déléguée à l'Urbanisme, à l'Aménagement
et aux projets urbains



Camille GICQUEL
Vice-Présidente Bouclé Nord de Seine

Liste des panneaux administratifs

-RUE VALERE COLLAS	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC
-RUE LUCIEN BARBIER	RUE DES ALLOUETTES
-BOULEVARD DE LA RESISTANCE	AVENUE COLONEL PRUDHON
-PLACE DE LA COMMUNE DE PARIS	AVENUE JEAN JAURES
-RUE JEAN LURCAT	RUE DE COUDRAY
-RUE DE ROTHONDE	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
-RUE JEAN MOULIN	RUE AMBOISE THOMAS
-BOULEVARD GENERAL DELAMBRE	RUE DE LA GRANDE VOIE
-AVENUE MARECHAL JOFFRE	RUE DU NORD
-BOULEVARD KARL MARX	PLACE ARISTIDE BRIAND
-AVENUE DE STALINGRAD	RUE ROCHEFORT
-RUE DES CELTES	AVENUE MARECHAL JOFFRE
-PLACE ST FERDINAND	RUE DENIS ROY
-RUE DE MAULLY	RUE YVES FARGES
-ALLEE IRENE ET FREDERIC JOLIO CURIE	RUE ALFRED LABRIERE
-RUE DE LA POSTE	PLACE JEAN EURIEULT
-RUE GREGOIRE COLLAS	BOULEVARD HELOISE
-RUE DU 8 MAI 1945	BOULEVARD JEAN ALLEMANE
-RUE DES ALLOBROGES	PLACE DU 11 NOVEMBRE
-RUE DU PERREUX	AVENUE MAURICE UTRILLO
-RUE DE CALAIS	RUE D'ILE DE FRANCE
-AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER	BOULEVARD JULES FERRY
-ROUTE D'ENGHEN	

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : ACHERES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL –1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **ACHERES** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Mairie principale, 8 rue Deschamps-Guérin
- Place du 14 juillet
- Rond point du 11 novembre
- Avenue Maurice Thorez, devant la maison de quartier Jules Verne
- Parvis de la gare Achères-Ville

A Achères, le 22/7/2022

Le maire



DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : HOUILLES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels - ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **HOUILLES** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Voir liste jointe
-
-
-

A Houilles , le 22 JUL. 2022

Le maire



Stéphane CHANBON

Liste des panneaux administratifs (10)

- RUE DE LA MARNE / RUE MAURICE BERTAUX
- RUE DE BUZENVAL / RUE ANDRE CHENIER
- RUE DU REVEIL MATIN / RUE BAUDIN
- RUE LAVOISIER / RUE THIERS
- RUE CAPITAINE GUISE
- AVENUE JEAN JACQUES ROUSSEAU / RUE PIERRE CORNEILLE
- RUE FERDINAND BUISSON / ECOLE BUISSON
- RUE DE CHAMPAGNE / RUE DES FOSSETTES
- RUE MARTYRS DE LA RESISTANCE / ECOLE DETRAVES
- BOULEVARD HENRI BARBUSSE / STATION LAVAGE AUTO

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : BEZONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 20 avril 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels - ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **BEZONS** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage):

- AFFICHAGE des Paroisses Administratives
- N° 8 - 11 - 12 - 20 - 22 - 33 - 41
- 46 - 58 - 44 - 43 - 56 - 16 - 70
- 59 - 2 - 64 - 63 - 57 - 71 -

A BEZONS , le 7/06/2022

Le maire



Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
Section des installations classées
(Affaire suivie par Agnès RIMBON)

Signé par : Nessrine

MENHAOUARA

Date: 21/06/2022

Qualité: Maire, Présidente de la
Caisse des Ecoles, Présidente du
CCAS

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : COLOMBES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels - ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **COLOMBES** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Affichage sur les 19 panneaux administratifs de la
- commune dont l'Hôtel de Ville et le Pôle Urbain -
-
-

A ~~Colombes~~, le 22 juillet 2022

Le maire

Pour le Maire empêché,
Par délégation,
Fatoumata Sow
1^{ère} adjointe au Maire

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE :FRANCONVILLE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **FRANCONVILLE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Mairie principale
- Mairie Annexe
- Centre administratif
- Gare côté Passis-Boulevard
- Avenue du Général Leclerc

A Franconville, le 23 juillet 2022

Le maire

Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional de la Seine-et-Marne



DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : GENNEVILLIERS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **GENNEVILLIERS** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre 1^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- avenue de la Libération (face Carrefour)
- rue Pierre Tombaud (gauche du village)
- Rue H. Beulioz (Ecole élémentaire Langue)
- Rue C. d'Auxerre (Ecole Reigomard)
- Rue des Chemins (OPHLO)
- Rue P. Tombaud (face de l'Horloge)
- Rue des Ainettes (Arocité)
- Avenue du LOTH angle J.J Rousseau

A Gennevilliers, le 22 juillet 2022



A. L. Perez
Maire Adjointe au Maire

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : MAISONS LAFFITTE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels - ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **MAISONS LAFFITTE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

-
-
-
-
-

*portes de l'hôtel de ville
10 panneaux d'affichage administratif
sur l'ensemble du territoire communal*

A Maisons-Laffitte, le 22 juillet 2022



R3

Le Maire

Jacques MYARD

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : SARTROUVILLE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **SARTROUVILLE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- 17 sites d'affichage (plan ci-joint).
-
-
-
-

A Sartrouville , le 22/07/2022

Le maire,

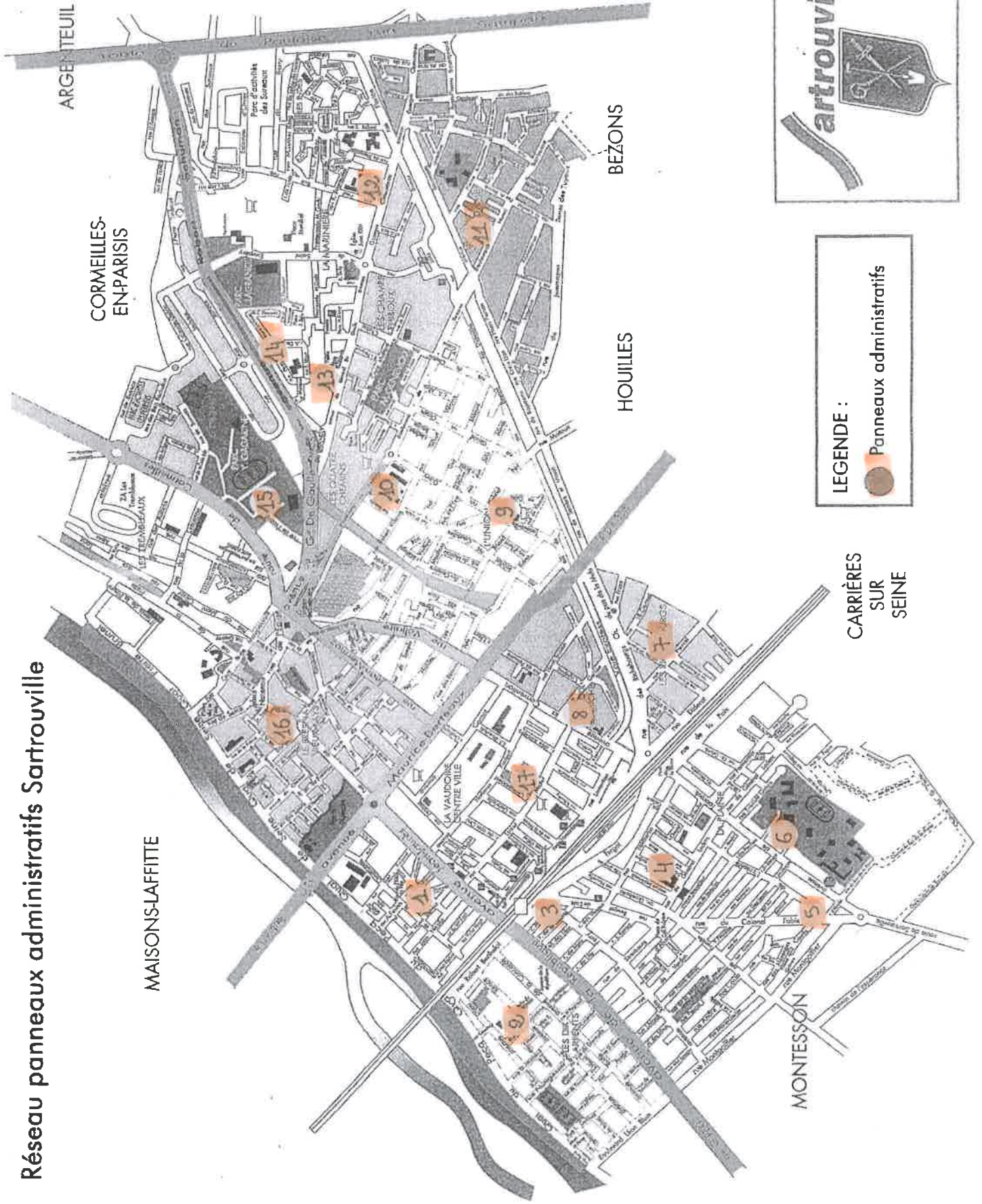


Vice-Président du Conseil départemental
des Yvelines


Pierre FOND

Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
Section des installations classées
(Affaire suivie par Agnès RIMBON)

Réseau panneaux administratifs Sartrouville



LEGENDE :

-  Panneaux administratifs

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE :SANNOIS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL –1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **SANNOIS** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Hôtel de Ville de Sannois
-
-
-
-

A **SANNOIS**, le **22/07/2022**

Le maire



[Signature]
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint faisant fonction,

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : NANTERRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels – ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **NANTERRE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre 1^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- voir au 1000 - argenteuil
-
-
-

A Nanterre , le 09.08.2022

Le maire



[Signature]

DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : LA FRETTE SUR SEINE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels - ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **LA FRETTE SUR SEINE** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre 1^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée **soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.**

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage) :

- Panneaux affichage Traine
- Panneaux affichage administratif.
-

A
La Frette sur Seine, le 21/07/2022

Le maire
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

André BOUQUIN



DÉPARTEMENT DU VAL-D' OISE

COMMUNE DE : CORMEILLES EN PARISIS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*

Certificat de publication et d'affichage

En exécution de l'arrêté de Monsieur le préfet du département du Val-d'Oise en date du 19 mai 2022 ordonnant la mise en enquête publique unique de la demande de la société de EQUINIX HYPERSCALE pour la construction et l'exploitation d'un centre de données informatiques (datacenter) sur le territoire de la commune d'ARGENTEUIL -1-3, rue Charles Michels - ZI du Val d'Argent.

Nous, maire de la commune de **CORMEILLES-EN-PARISIS** certifions que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, livre V, titre I^{er}:

1°) l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique unique et contenant les renseignements prévus à l'article R. 512-46-13 du code de l'environnement a été publié et affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 jours au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute sa durée soit du vendredi 3 juin au plus tard et jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus.

Dans l'étendue de la commune (indiquer les points principaux où a lieu l'affichage)

Hôtel de Ville
Rue Emélie
Rue Louis Gonse
Cimetières Les Moussets RD122
Rue de la Bataille
Rue de Paris
Rue Gabriel Péri
Boulevard Clermenceau

Intersection rue Massenet et rue Paul Leboucher
Rue Aristide Briand
Rue Gallieni
Rond-Point des Alluets
Place Edouard Imbs
Rue de Chatou
Rue Saint Exupéry

A Cormeilles en Parisis le 25 juillet 2022

Le maire



Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
Section des installations classées
(Affaire suivie par Agnès RIMBON)